



VILLENEUVE
LEZ AVIGNON

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES
Réf. : CK

MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Décision N° 44/2024

OBJET : CULTURE-PATRIMOINE - Convention de prêt des œuvres de la collection du Fonds Régional d'Art Contemporain Occitanie-Montpellier.

Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

Vu l'organisation de l'exposition d'art contemporain « David Coste » à la Tour Philippe le Bel du 22 mars au 19 mai 2024, en partenariat avec le Fonds régional d'Art Contemporain Occitanie-Montpellier.

Considérant qu'il est nécessaire de signer une convention de prêt d'œuvres de la collection du Fonds régional d'Art Contemporain Occitanie-Montpellier, du 11 mars au 6 septembre 2024, incluant les dates de transport aller et retour des œuvres.

DECIDE

⇒ de signer une convention de prêt entre la Ville de Villeneuve lez Avignon et le Fonds régional d'Art Contemporain Occitanie-Montpellier.

Fait à VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Le 01/03/2024

Madame Le Maire

Pascale BORIES



La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Hôtel de Ville

2, rue de la République – B.P. 45 - 30404 Villeneuve lez Avignon cedex
Tél. 04 90 27 49 49 – Fax : 04 90 27 49 79 – email : mairie@villeneuvelezavignon.fr
www.villeneuvelezavignon.fr/ville

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20240304-44-2024-AU
Date de télétransmission : 04/03/2024
Date de réception préfecture : 04/03/2024